



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



Conservatoire  
d'espaces naturels  
Nouvelle-Aquitaine

## Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage

### Sites Natura 2000

**FR7200665 : Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent  
le Paluel**

**FR7200676 : Coteaux calcaires de Borrèze**

**Vendredi 7 février 2025**

**À la mairie de Salignac-Eyvigues**

**Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe**

En ouverture de la réunion, les participants se présentent ensuite lors d'un tour de table.

La parole est laissée à Cyrille GOUAT, co-animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, le bilan de la campagne MAEC, et d'aborder divers sujets en lien avec le site.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

Un rappel est donné sur l'historique de l'animation des sites : les Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites ont été validés en 2013, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions dans le cadre de la loi 3DS.

### **Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :**

M. GOUAT rappelle les caractéristiques des sites. Le site des Coteaux calcaires de Borrèze s'étend sur 415 ha et 3 communes, tandis que celui des Coteaux calcaires de Proissans, Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel s'étend sur 427 ha et 4 communes. Les enjeux écologiques des sites sont rappelés,

avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus.

#### **Animation du site :**

Le bilan pour l'année écoulée ainsi que les perspectives pour l'année à venir sont donnés.

#### **Actions de sensibilisation, d'information, de communication**

Un **bulletin d'information** sur le site des Coteaux calcaires de Borrèze a été conçu et vient d'être publié. Il présente des actualités du site Natura 2000, avec notamment une interview de l'AFPL de Borrèze et un article sur l'éleveur qui pâture en son sein. La question de la diffusion de ce bulletin est abordée : il est suggéré de l'intégrer aux bulletins communaux, afin de toucher directement la population locale. Des exemplaires du bulletin sont distribués afin qu'ils soient diffusés en mairies.

Les **sites internet** des sites Natura 2000 sont ensuite présentés. Ils sont disponibles aux adresses suivantes :

- [www.coteaux-calcaires-proissans.fr](http://www.coteaux-calcaires-proissans.fr)
- [www.coteaux-calcaires-borreze.fr](http://www.coteaux-calcaires-borreze.fr)

Les sites comprennent plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats des sites, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ces sites internet ont été créés en 2022 et sont régulièrement mis à jour. Une redirection pourra être faite depuis les sites internet des communes concernées.

**Deux plaquettes d'information** sur chacun des sites ont été créées en 2022. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées et distribuées aux participants. Elles sont à disposition pour être diffusées en mairie ou sur les sites internet des communes.

Une **animation grand public** a été organisée sur chaque site. La première, le 25 mai 2024, lors de la journée sur l'arbre, l'agriculture et l'élevage organisée à Borrèze par l'association Borrèze en scène. Il s'agissait de reconnaître la flore typique des coteaux calcaires. La deuxième, organisée à Sainte Nathalène, a consisté en des prospections à la recherche de l'Aster amelle, plante rarissime dans le Périgord. Les participants ont trouvé une station importante avec plus de 350 pieds.

Mme Isabelle PETITFILS, de la SEPANSO explique avoir organisé une animation l'an dernier dans la hêtraie qui se trouve au sein du site Natura 2000. Celle-ci a attiré un public nombreux. Mme PETITFILS se demande si un dispositif de protection plus fort que Natura 2000 pourrait être mis en place sur cette hêtraie qui constitue un habitat relictuel, rare et très riche. Divers dispositifs sont évoqués comme les contrats Natura 2000 bois sénescents, ou les ORE (obligations réelles environnementales). M. Matthieu DUFFAU, du CEN, animateur historique du site, explique que cette hêtraie appartient à un unique propriétaire qu'il avait rencontré il y a plusieurs années. Celui-ci semble sensible à la préservation de sa forêt. Il est proposé de contacter à nouveau ce propriétaire pour le sensibiliser et lui proposer un des dispositifs évoqués.

La question de l'impact du réchauffement climatique sur ces boisements est évoquée par M. Vincent COQUILLAS du CRPF Nouvelle-Aquitaine. Il expose l'exemple de la hêtraie relique de la vallée du Ciron en Gironde, où un protocole de renforcement de la hêtraie a été mis en place. De telles mesures ne

sont actuellement pas inscrites dans le DOCOB du site et demanderaient donc à être d'abord validées en réunion du Copil.

### **Assistance technique**

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** qui était en cours à Borrèze, porté par l'AFPL de Borrèze. Il s'agissait de l'entretien de 25 ha de pelouses calcaires et d'habitats associés par pâturage ovin. Le contrat s'est achevé à la fin de l'année 2024. Cette année-là, 60 brebis ont pâturé les parcelles du contrat pendant 73 jours entre fin août et début décembre.

A la suite de l'appel à projet lancé par la Région le 15 janvier dernier, l'AFPL de Borrèze souhaite déposer un nouveau contrat pour poursuivre les actions de pâturage sur ces parcelles. M. MAILLOS explique le processus d'instruction des dossiers : dans un premier temps, une sélection des dossiers sera faite selon le budget disponible, puis une décision juridique interviendra au plus tôt dans le courant de l'automne. Pour autant, il explique que du moment que le dossier aura été sélectionné, il sera possible d'engager les actions sans grand risque, puisque l'éligibilité du dossier est déjà connue à travers les anciens contrats Natura 2000 du même type, déjà portés par l'AFPL.

M. Vincent LAULHÈRE, éleveur qui pâture sur les parcelles de l'AFPL, explique qu'il sera possible d'adapter le passage de pâturage en fonction des retours de la Région. Il met en avant le fait qu'à l'échelle de l'AFPL, il y a un fort besoin de pâturage et que le renfort d'un autre éleveur serait bienvenu.

M. GOUAT expose le projet de contrat Natura 2000 sur deux parcelles récemment acquises par le Conservatoire, formant un ensemble de 8,45 ha. Plusieurs actions seraient engagées :

- Bûcheronnage des pins qui envahissent le coteau
- Débroussaillage lourd pour la restauration de zones de pelouse et lande fermées
- Débroussaillage léger d'entretien sur les zones plus ouvertes
- Pâturage ovin sur l'ensemble des parcelles

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, l'animateur du site a été sollicité dans 3 dossiers différents :

- Une randonnée VTT non soumise à la procédure
- Le projet d'extension d'un camping. Ce projet ne semble pas avoir eu de suite pour le moment.

### **Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**

Le bilan des **MAEC** sur le territoire des sites Natura 2000 est présenté. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et le déroulement de la campagne 2024 pour les MAEC.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, les sites Natura 2000 sont concernés par trois d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 200 000 € en 2024. 10 ha ont été engagés en retard de fauche sur la commune de Salignac-Eyvigues en 2024. Le PAEC suivant, « Zone pastorale de Dordogne » (ZP24) est présenté par Mme Bernadette BOISVERT de la Chambre d'agriculture. Il vise à soutenir le pastoralisme, qui joue un rôle majeur pour l'entretien du paysage et des milieux naturels, ou encore dans la lutte contre les incendies. Il a bénéficié d'un budget de 500 000 € en 2024, contre 5 millions d'euros demandés. 3 exploitations s'y sont engagées autour des deux sites, représentant près de 178 ha. Le dernier PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne »

(EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Il avait un budget de 500 000 €. Aucune exploitation ne s'y est engagée dans le secteur.

Les perspectives pour la campagne 2025 restent floues, avec d'importantes incertitudes sur le budget disponible et des enveloppes qui ne devraient être connues qu'au mois de mars, avec de plus pour le moment une absence totale de financements pour l'animation des PAEC.

Mme PETITFILS demande si une communication est faite sur l'intérêt de ces mesures. Mme BOISVERT explique que la Chambre d'agriculture de Dordogne effectue un travail sur le pâturage additionnel depuis plusieurs années. Un recueil des pratiques et de leur intérêt pour les éleveurs est fait sur le territoire. De la documentation est également disponible sur le site internet de la Chambre d'agriculture, et une communication est faite lors de formations obligatoires qui sont dispensées aux exploitants engagés dans ces mesures.

L'AFPL de Borrèze explique qu'elle a connu l'an passé un contrôle sur les parcelles qu'elle avait engagé dans les mesures de pastoralisme. Ce contrôle a abouti à une diminution de l'aide accordée à l'AFPL, avec des questions sur le pourcentage d'admissibilité des parcelles. Selon les secteurs et les contrôleurs, les conclusions des contrôles peuvent totalement différer. Mme BOISVERT précise que c'est la première fois qu'elle constate que le travail fait par l'animateur MAEC est réévalué par les contrôleurs.

### **Conclusion**

La réunion se clôt vers midi. L'ensemble des participants sont remerciés pour leur présence et leur contribution. La commune de Salignac-Eyvignes est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Jean-Pierre RAYNAUD  
Président du CoPil des sites des Coteaux calcaires de Proissans,  
Sainte Nathalène et Saint Vincent le Paluel  
et des Coteaux calcaires de Borrèze

